

Le rêve des Lygitsakos se réalise

Une pizza comme au restaurant

Brigitte Trahan
Louiseville

George Lygitsakos, qui oeuvre dans la restauration grecque depuis 25 ans, à Louiseville, vient de révolutionner la pizza du supermarché en mettant au point une pizza haut de gamme emballée sous vide dont l'arôme, la texture, le goût et même l'épaisseur se comparent avantageusement avec la pizza de restaurant.

Commercialisée depuis deux semaines sous le nom de Les Aliments G.L. Greco, et très bientôt sous le nom de Papa Greco, cette nouvelle pizza a déjà convaincu toute la chaîne Provi-soir et George Lygitsakos s'attend à conquérir plusieurs grandes chaînes de supermarchés très prochainement.

La pizza en question se vend emballée sous vide en petit format, en format moyen ainsi qu'en pointes, pour les dépanneurs et les casse-croûte, une formule unique en son genre. Installée dans le motel industriel de Louiseville, l'entreprise attaque le marché avec la pizza traditionnelle toute garnie. George Lygitsakos entend lancer de nouveaux produits sur le marché dès le printemps, dont la pizza avec une croûte de sarrasin, faite à partir d'une recette originale de sa conception. Cette dernière fait fureur à Louiseville depuis sa création à cause de son bon goût de grains entiers.

Sans vouloir dévoiler tous ses projets d'avenir, M. Lygitsakos avoue lorgner notamment les magasins d'aliments naturels avec des produits qui sauront convaincre les consommateurs les plus avertis.

Le nom de «Papa Greco», qui sera donné aux aliments produits par la famille Lygitsakos, vise à rendre hommage à M. Kostas Lygitsakos. «Mon père a immigré au Canada au début des années 50 et graduellement, il s'est lancé dans la restauration. Il aimait beaucoup la perfection et c'est la tradition que je poursuis et que mon fils poursuit lui aussi en essayant continuellement d'améliorer nos produits, en recherchant de nouvelles idées. Pour moi, l'usine ici, c'était un rêve. Quand le re-



George Lygitsakos (à droite) et son fils Ryan ont démarré l'entreprise il y a environ deux semaines.

(Photo Et Caetera - Gilbert Bouchard)

présentant de Provi-soir est venu ici pour goûter à notre pizza, il a été très impressionné», ne cache-t-il pas. «C'est la pizza qui se rapproche le plus de ce qu'on peut manger au restaurant.»

L'homme d'affaires et restaurateur de métier assure que la méthode de tra-

vail est aussi importante que les ingrédients qui composent un aliment. C'est pourquoi il estime que sa pizza possède un goût unique grâce à l'expertise de ses fabricants.

L'entreprise Papa Greco vise à produire 3000 pizzas par jour. Elle engage

présentement huit employés à temps partiel. M. Lygitsakos n'a pas accepté de dévoiler les sommes investies pour démarrer son usine, mais celles-ci se situent dans les six chiffres, assure-t-il.

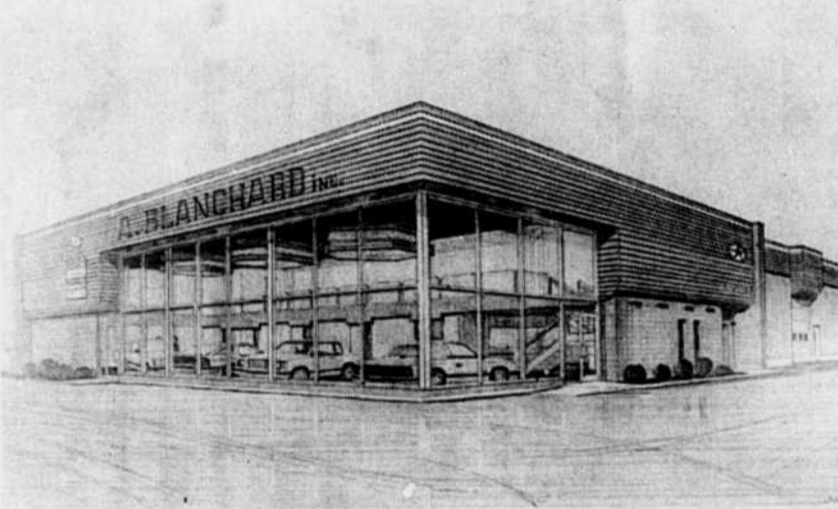
La pizza Papa Greco est peut-être un peu plus cher que la pizza tradition-

nelle du supermarché, mais l'homme d'affaires assure que le client en a pour son argent en terme de quantité et de qualité d'ingrédients.

La famille Lygitsakos vise à la faire connaître partout au Québec et même à l'extérieur. ●

100 VÉHICULES
EN INVENTAIRE

LES
30
heures de
L'AUTOBIL
de la MAURICE

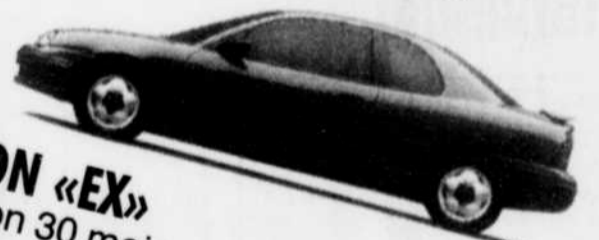


MERCI
À NOS CLIENTS
PRIX D'EXCELLENCE
DU SERVICE 1995
et
PRIX D'EXCELLENCE
DES VENTES 1995
CHRYSLER CANADA

RIEN À PAYER
AVANT
3 MOIS
SANS INTÉRÊT

AUJOURD'HUI
SEULEMENT
jusqu'à
17 heures

NEON «EX»
Location 30 mois
Groupe 21N
*204 \$/mois



BREEZE
Location 30 mois
Groupe 24A
*299 \$/mois

LIQUIDATION DE MODÈLES 95

COLT GL : 3 seulement
NEON : 7
SEEBRING : 1 superbe
NY LHS : 1 prix liquidation
DAKOTA CLUBCAB : 1 4x4

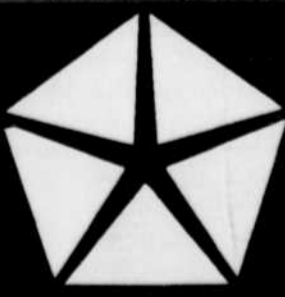


INTREPID
Location 30 mois
Groupe 22C
*349 \$/mois



GRAND CHEROKEE
Location 30 mois
Groupe 26E
*499 \$/mois

* - Taxes et préparation en sus, transport inclus. 20 400 km/an alloués, excédent à 9¢ du kilomètre. Comptant ou échange équivalent exigé : Neon 1950 \$, BREEZE 2040 \$, INTREPID 2700 \$ et GRAND CHEROKEE 1440 \$.



LA PLACE
CHRYSLER
NUMÉRO 1

4330, rue Arseneault,
Saint-Gregoire

A. BLANCHARD
INC.
À 7 MINUTES DU PONT LAVIOLETTE

(819) 233-2349

CHRYSLER
Dodge
Plymouth
Jeep | Eagle



Malgré un financement fragile

La Fondation du Vieux presbytère de Batiscan poursuit son développement

J.-André Dionne
Batiscan

Les bénévoles de la Fondation du Vieux presbytère de Batiscan multiplient les prouesses afin d'assurer le développement de cet héritage du passé et, par le fait même, sa survie.

Faible participation à l'assemblée générale de l'organisme, cette semaine, alors que les administrateurs ont fait part de la situation financière précaire du Vieux presbytère et de l'obligation, pour se refaire une santé, de continuer le plan de mise en valeur de ce lieu historique.

Comme bien d'autres organisations touristiques à caractère historique ou muséal, le Vieux presbytère de Batiscan assure sa subsistance grâce à des subventions, ministère de la Culture et des Communications et la municipalité de Batiscan, principalement, et à divers programmes gouvernementaux d'emploi ou d'infrastructures. Très peu de revenus viennent de la clientèle touristique qui s'y arrête.

À l'heure où les permanents devraient être en place pour supporter les efforts des bénévoles dans la préparation de la prochaine programmation estivale ainsi que dans la poursuite du plan de développement et de mise en valeur, le conseil d'administration du Vieux presbytère vit dans l'attente d'une aide financière pouvant permettre de défrayer les salaires de ses deux employés, le directeur général et la secrétaire, et la poursuite des travaux entrepris l'an dernier.



La Fondation du Vieux presbytère de Batiscan amorcera une nouvelle saison d'activités. Sur la photo, de gauche à droite, le maire de la municipalité de Batiscan, M. Denis Thiffault, Mme Louise Leblanc, présidente de la fondation, M. Philippe Lalancette, administrateur et délégué de la municipalité, et M. Alain Bourbonnais, directeur général.

Le projet le plus important, intimement lié à assurer des revenus stables, est l'aménagement d'une boutique dans la salle d'accueil du Vieux pres-

bytère. Dès l'été, des produits locaux seront offerts aux visiteurs. L'aménagement des grands jardins figure également au programme de dévelop-

pement et vise à permettre à la clientèle touristique de s'arrêter plus longtemps, lors de sa visite des lieux. Une aide financière a été sollicitée, à cet ef-

fet, auprès du Secrétariat aux affaires régionales du CRD-04.

Encore cette année, l'accent sera mis sur les activités de groupes et les visites guidées, sous un thème théâtral, avec le curé et la servante comme hôtes. Des forfaits sont aussi en voie d'élaboration avec le Parc de la rivière Batiscan, l'Observatoire de Champlain, le gîte du passant Le Saint-Élias et la ferme La Bissonnière de Saint-Prospère.

Les groupes scolaires et les clubs de l'Âge d'or sont toujours ciblés comme clientèle potentielle. L'objectif est d'améliorer l'achalandage durant les mois de mai, juin, septembre et octobre.

Un document a aussi été préparé par la fondation afin de positionner le Vieux presbytère de Batiscan comme attrait touristique dans le schéma d'aménagement de la MRC de Francheville.

La municipalité de Batiscan, par la voix du maire, M. Denis Thiffault, a déjà confirmé une aide financière de 1500 \$ au Vieux presbytère. La présidente du conseil d'administration, Mme Louise Leblanc, et le directeur général, M. Alain Bourbonnais, vivent dans l'attente de la confirmation de d'autres subventions, en vue de la saison qui vient.

Leur attitude est plus qu'encourageante puisque le Vieux presbytère s'appête à connaître ses meilleurs moments, depuis l'impact de la télé-série *Entre chien et loup*, dont plusieurs scènes avaient été tournées à cet endroit. ●



(Photomédia - Sylvain Mayer)

Le maire André-Clément Veillette de Sainte-Thècle.

Sainte-Thècle envisage de regrouper les services municipaux

Sainte-Thècle (MC)

Un projet à long terme de regroupement des services municipaux autour de l'Hôtel de ville est sérieusement envisagé à Sainte-Thècle.

Le maire André-Clément Veillette voit d'un bon oeil une telle démarche. Encore faut-il prévoir les budgets nécessaires sans abîmer les finances publiques, dit-il.

En fait, le regroupement concerne la caserne des pompiers, actuellement située rue Saint-Gabriel, puis la construction d'un nouveau garage municipal, l'actuel étant érigé le long de la route 153.

Cette initiative aurait des effets d'entraînement puisque la municipalité, encore privée de «motel industriel», pourrait en jouir d'un en convertissant l'ancien garage. «Ou encore nous pourrions peut-être convertir les lieux en chalets locatifs», ajoute le premier magistrat.

Mais dans un premier temps, l'administration municipale envisage la vente au grand public de quatre terrains résidentiels en bordure du lac Croche, et de cinq autres emplacements du genre.

M. Veillette croit que le regroupement des services est un projet prometteur et des plus stimulants, en raison de l'évolution de l'économie qui ne doit pas être freinée par l'immobilisme ou encore le défaitisme. ●

Nous avons conçu la voiture.
À vous de concevoir le bail.

La nouvelle Saturn SL 1996,
12 998 \$*
(Transport 430 \$ en sus)



| Voici combien vous payez par mois. (bail 36 mois) | Votre acompte ou échange équivalent. | Le coût net capitalisé. | Ce qu'il vous en coûtera pour acheter après trois ans. |
|---|--------------------------------------|-------------------------|--|
| 179 \$ | 2 455 \$ | 11 323 \$ | 7 788 \$ |
| 199 \$ | 1 830 \$ | 11 948 \$ | 7 788 \$ |
| 219 \$ | 1 205 \$ | 12 573 \$ | 7 788 \$ |
| 239 \$ | 581 \$ | 13 197 \$ | 7 788 \$ |
| 258 \$ | 0 \$ | 13 778 \$ | 7 788 \$ |

Nous adorons construire les Saturn. Et nous nous sommes dit que vous aimeriez peut-être assembler un bail de location pour l'une d'elles. Alors voilà: comme l'indique le tableau, ce que vous payez dépend de vous. Voici les détails. Vos paiements sont basés sur une Saturn SL 1996. Ils incluent le transport (430 \$) et la préparation par le détaillant



(y compris le plein d'essence). Certains frais, comme les taxes, l'immatriculation, l'assurance et un dépôt remboursable de 300 \$, sont en sus. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 72 000 km. Chaque kilomètre excédentaire ne vous coûtera que 5 ¢. *PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix moindre.

Pour faire tout autrement

SATURN ISUZU DE TROIS-RIVIÈRES
3851, boul. Royal
Trois-Rivières
371-3113

VOTRE DON
VA LOIN

DÉVELOPPEMENT
ET PAIX

Les anciennes installations du CN à Nicolet

Oui pour les terrains, non pour le pont

Marcel Aubry
Nicolet

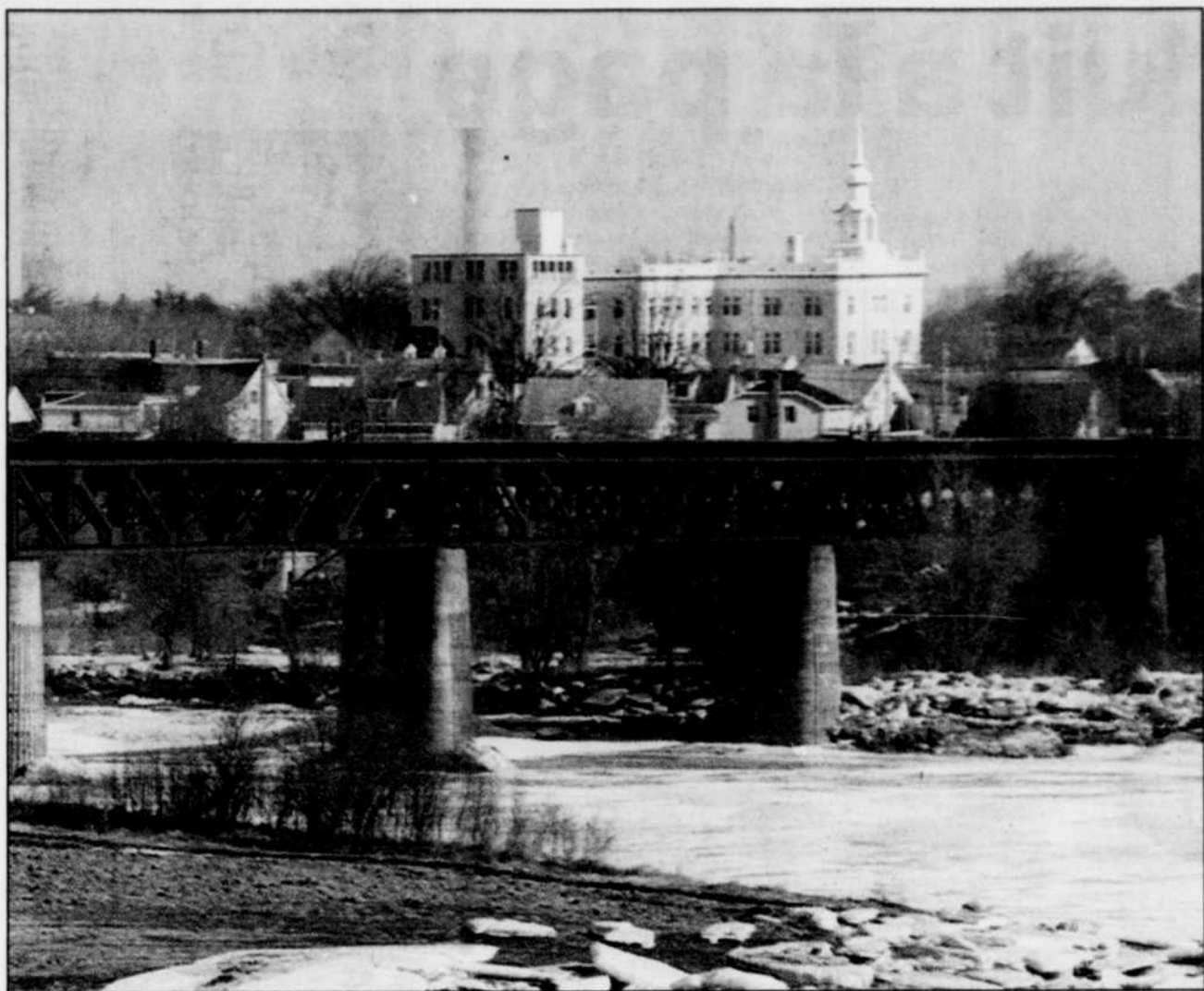
Si la ville de Nicolet est désireuse d'acquiescer l'ensemble des terrains du Canadien National (CN) sur son territoire, elle n'est en revanche aucunement intéressée à devenir propriétaire du pont de chemin de fer qui enjambe la rivière Nicolet.

Selon le maire, M. Daniel McMahon, des discussions ont déjà eu lieu dans le passé entre la ville et le CN dans le but de voir si les parties pouvaient s'entendre sur le transfert de ces propriétés. Mais dans l'esprit des dirigeants municipaux, il n'est pas question de devenir propriétaire du pont et de voir retomber ensuite sur ses épaules la responsabilité de le démolir, avec les coûts importants qui seraient rattachés à de tels travaux.

«La ville n'est pas intéressée à avoir le pont sur les bras. Pour aucune considération», a réitéré, hier, le directeur général de la ville, M. Frank Vallée.

La question des terrains du CN à Nicolet a rebondi sur la place publique, en début de semaine, quand des représentants d'un comité de la Chambre de commerce avec M. Bernard Vallée en tête se sont présentés à l'assemblée du conseil municipal pour dévoiler leur projet de réseau vert multifonctionnel pour le grand Nicolet. Or une partie du projet proposé (environ 3,5 kilomètres) passe par l'emprise de la voie ferrée désaffectée du CN sur les territoires de Nicolet et de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet.

À ce dernier endroit, selon le document de la Chambre, le conseil présidé par le maire, M. Jean-Jacques Duval, a adopté à sa réunion du 7 août 1995 une résolution qui concluait l'achat de l'emprise ferroviaire sur son territoire, dé-



La ville de Nicolet est désireuse de devenir propriétaire des terrains du CN sur son territoire mais elle n'est aucunement intéressée à acquiescer en même temps ce vieux pont de chemin de fer voué à l'abandon.

sormais la propriété de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet. Dans sa résolution, le conseil mentionne que «la municipalité envisage l'affectation à des fins municipales d'une

partie de ces lisières de terrain, soit à des fins de rues, pistes cyclables, sentiers piétonniers ou autres.»

Selon M. Bernard Vallée, il est important et urgent que le conseil de Ni-

colet pose un geste semblable pour préserver la possibilité de réalisation du projet de réseau vert multifonctionnel, tel qu'il a été prévu. Le porte-parole du comité de la Chambre a rappelé que

différents groupes ou individus sont intéressés par des terrains compris dans l'emprise du CN. «Notre projet est collectif. Il ne s'agit pas d'intérêts privés. On voudrait bien passer au premier plan et s'assurer qu'il soit considéré en priorité par les autorités municipales de Nicolet», a dit M. Vallée.

Le maire McMahon qualifie pour sa part le projet de très intéressant. Il assure que le conseil va l'étudier sérieusement et très rapidement, étant donné que des travaux pouvant affecter certains tronçons du trajet proposé seront effectués dès ce printemps, notamment sur la rue Saint-Jean-Baptiste.

Quant aux terrains du CN, il n'y a pas seulement ceux de la voie ferrée où les rails ont été enlevés il y a quelques années mais également d'autres terrains dans la zone industrielle et en zone commerciale. Selon le directeur général de la ville, M. Frank Vallée, l'ensemble de ces terrains représente une portion de territoire de 163 000 mètres carrés. Le CN en évaluait la valeur marchande à 250 000 \$ alors que suivant l'évaluation municipale, ces terrains sont évalués à 666 000 \$.

M. Vallée a mentionné que la ville n'avait jamais vraiment fait d'offre formelle au Canadien National pour ces terrains mais que l'ancien maire, M. Clément Dubois, avait déjà avancé verbalement le chiffre de 50 000 \$ à un représentant du CN au moment des premières négociations. Cela avait eu tôt fait de refroidir la discussion.

Or quand la ville a voulu reprendre les négociations, il y a quelques semaines, elle s'est fait dire que tous les terrains du CN à Nicolet et ailleurs au Québec faisaient actuellement l'objet de discussions avec le gouvernement du Québec pour une cession en bloc à ce dernier d'ici le 1er juillet 1996. Tout le dossier est donc sous le coup d'un moratoire jusqu'à cette date.

Selon les représentants fédéraux

Les activités du CEE respectent toutes les normes en vigueur

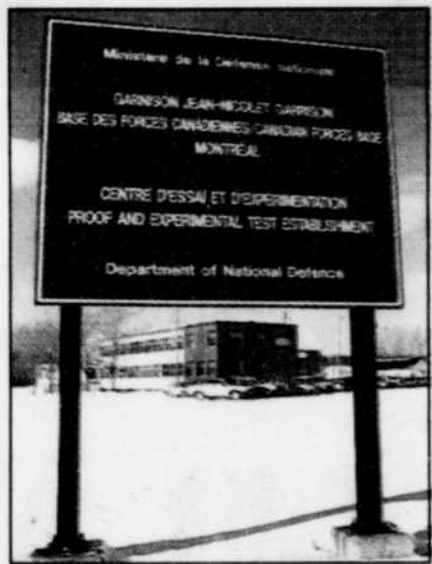
Nicolet-Sud (MA)

Les représentants de la classe politique d'hier et d'aujourd'hui ont apporté des réponses variées aux nombreuses plaintes adressées au cours des dernières années par le Groupe d'action des riverains (GAR) de Pointe-du-Lac concernant les tirs effectués au Centre d'essais et d'expérimentation (CEE) de Nicolet-Sud. Mais tous soutiennent que les activités du CEE respectent les normes gouvernementales.

Ainsi, sous l'ancien gouvernement conservateur du premier ministre Mulroney, le ministre de la Défense nationale du temps, M. Bill McKnight, avait déclaré que le déménagement du CEE était impossible à cause de l'importance du Centre pour l'économie locale et les difficultés de trouver un site alternatif. «Nicolet-Sud est un emplacement idéal et c'est vital pour l'industrie canadienne et le ministère», avait mentionné le ministre en réponse à une lettre du GAR.

Le ministre McKnight ajoutait que les activités du Centre faisaient l'objet d'un contrôle rigoureux, respectant à la lettre toutes les lois provinciales et tous les arrêtés municipaux applicables. Il avait aussi mentionné que les ministres fédéral et provincial de l'Environnement avaient visité le CEE et avaient conclu qu'il n'y avait pas de pollution chimique dans la partie du lac Saint-Pierre utilisée par le Centre.

Pour sa part, le conseiller principal du ministre David Collette, M. Randal McCauley, soulignait, l'an dernier, que le ministère avait effectué plusieurs études afin de vérifier si les tests causaient des dommages à l'environne-



Les politiciens à Ottawa soutiennent que les activités du Centre d'essais et d'expérimentation de Nicolet-Sud sont conformes aux normes provinciales.

ment et que ces études s'étaient avérées négatives ou non concluantes.

Selon M. McCauley, le Centre récupère la plupart des projectiles tirés et afin de nettoyer le fond du lac, les autorités compétentes examinent les méthodes existantes pour repérer et recouvrir les projectiles.

Par ailleurs, le porte-parole du ministre Collette mentionnait que l'un des rôles clés du Centre était de veiller à ce que les troupes — pour se défendre — puissent résister à une offensive en ayant à leur disposition des munitions de qualité. «Le Canada prône la paix,

écrivait-il, mais cela ne peut pas constituer une entrave aux obligations nationales et internationales ainsi qu'aux engagements du pays envers les Nations unies.» Il ajoutait que les règlements canadiens régissant les exportations d'armes étaient parmi les plus restrictifs des puissances occidentales et que le Canada surveillait étroitement les exportations du matériel militaire.

Quant à Mme Sheila Copps, l'ex-ministre fédérale de l'Environnement, elle écrivait dans sa réponse au GAR que le gouvernement fédéral avait mis sur pied un programme d'écologisation de ses installations et que le ministre de la Défense nationale y avait souscrit «pour réduire le plus possible les conséquences sur l'environnement de ses activités militaires.»

La ministre ajoutait que la firme SNC-Lavalin avait mené des études sur le bruit et avait produit une évaluation sismographique dont les résultats démontraient que les activités du Centre étaient conformes aux normes provinciales sur le bruit en milieu industriel et agricole.

Selon Mme Copps, pour protéger le milieu aquatique, les procédures de tir ont été modifiées en juin pour inclure la récupération systématique des projectiles qui tombent dans le lac Saint-Pierre. Elle ajoutait que les représentants municipaux de Yamachiche et de Pointe-du-Lac avaient exprimé leur satisfaction à l'égard des mesures prises par le Centre et que les spécialistes du Service canadien de la faune et de la Société Canards illimités étaient unanimes à dire que les activités du Centre ne nuisaient pas à la faune aquatique du sanctuaire d'oiseaux migrateurs du lac Saint-Pierre.

LE TOUR DU MONDE



à un prix jamais vu !

Enfin l'occasion de voyager sur INTERNET à peu de frais grâce à COGECO Câble et son tarif d'accès à Internet via la ligne téléphonique !

9 95\$* par mois les 10 premières heures



+ 50¢ pour chaque heure supplémentaire !

Branchez-vous à Internet à ce prix imbattable !

APPELEZ-NOUS AU 693-5151

COGECO
Câble

* Frais d'adhésion en sus.

Gouvernement du Québec
Office de la
langue française

Dès lundi, participez au concours

Le Nouvelliste

Comment appelle-t-on ?

Des prix d'une valeur approximative de 5 350 \$

- Un laissez-passer aller-retour pour deux personnes sur les vols réguliers du réseau Inter-Canadien (toutes destinations au Québec) et deux nuitées dans un hôtel de Montréal offertes par Inter-Canadien
- Le Robert électronique ou Le Grand Robert en 9 volumes et 6 dictionnaires Petit Robert donnés par Dicorobert
- Trois bibliothèques offertes par l'Association nationale des éditeurs de livres et par les maisons d'édition du Trécaré, de La courte échelle, des Presses de l'Université Laval, du Renouveau pédagogique, de La paix, Graficor, Paje, Beauchemin, et Du bié
- 5 exemplaires de la toute nouvelle édition (1996) du Français au bureau
- 5 exemplaires de la Disquette linguistique

Inter-Canadien

DICTIONNAIRES
LE ROBERT

LES
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Pour participer au concours, rien de plus facile!

- Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus résidant au Québec.
- Du lundi 18 mars au vendredi 22 mars 1996, les bulletins de participation au concours seront publiés dans les pages de ce quotidien.
- Remplissez le bulletin de participation en nommant correctement l'objet du jour et en répondant aux deux questions. Ainsi, vous serez admissible au tirage qui sera effectué le jeudi 4 avril 1996. Le nom des gagnants et des gagnantes sera publié dans l'édition du 12 avril de ce quotidien.
- Pour obtenir les règlements du concours, communiquez avec le bureau de l'Office de la langue française le plus près de chez vous.

Du 18 au 22 mars 1996, c'est la Semaine du français.

439456

Une invention de M. Guy Provost

Le Best-Lecteur: un produit à la page

Marc Rochette
Saint-Étienne-des-Grès

■ «En répondant à un appel téléphonique, mon livre s'est refermé et j'ai perdu la page».

C'est à partir de cette simple expérience vécue au milieu des années 80 que M. Guy Provost, de Saint-Étienne-des-Grès, a eu l'idée de produire le Best-Lecteur afin de pouvoir lire les mains libres sans perdre la page.

En instance de brevet au Canada et aux États-Unis, cette invention a connu son aboutissement à sa 17^e version et à raison d'un investissement dépassant les 45 000 \$ rendu possible, entre au-

tres, par le plan Paillé.

Bien installé dans son sous-sol familial avec cinq postes de travail et des équipements appropriés pour découper et plier du plastique de première qualité (monocoque, léger et incassable), ce technicien en génie civil vise pour l'instant le marché des librairies et les Salons du Livre comme celui se déroulant actuellement à Trois-Rivières.

Transcrire des données à l'ordinateur, faire de l'exercice sur une bicyclette stationnaire ou un tapis roulant et cuisiner une nouvelle recette: voilà autant d'activités maintenant compatibles avec la lecture d'un livre grâce au Best-Lecteur doté de languettes de rétention

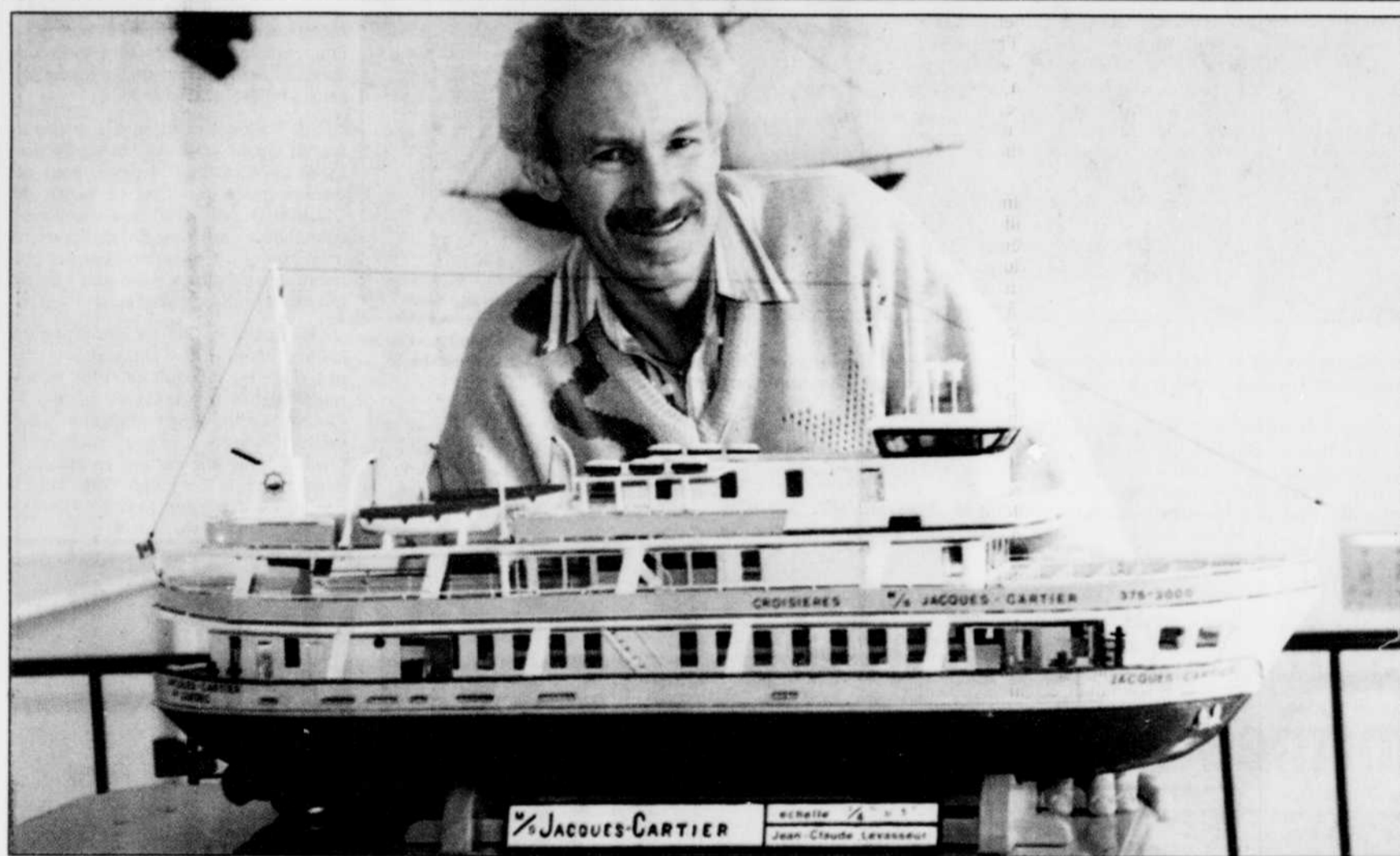
évidemment transparentes.

«Les pages se tournent facilement sans sortir le livre du support et cet outil idéal pour une personne handicapée augmente le plaisir de lire au lit sans jamais perdre la page en cours de lecture», commente l'homme de 49 ans avant de souligner que son invention est très pratique pour plusieurs formats de livres. ●

Avec le Best-Lecteur de M. Guy Provost, on peut lire les mains libres sans jamais perdre la page.



(Image-Média: Patrick Beauchamp)



(Image-Média: Patrick Beauchamp)

Le M/S Jacques-Cartier en miniature

Après les traversiers Radisson, Lavolette, Trois-Rivières, La Vérendrye et Cité de Trois-Rivières, M. Jean-Claude Levasseur, de Cap-de-la-Madeleine, vient de compléter une impressionnante réplique du M/S Jacques-Cartier après une année de travail. Également dotée de lumières, cette reproduction en miniature, constituée de bois et de tôle, a été inspirée du plan original et d'images vidéo du bateau de croisières qui est présentement en cale à Saint-Jean-Port-Joli. En attendant de montrer son chef-d'oeuvre au capitaine Luc Harvey qui mène son entreprise à bon port depuis un quart de siècle, l'homme de 50 ans envisage de reproduire le pont Lavolette. ●

NOUVEAU!

RESPONSABLE OU NON, VOTRE PRIME N'AUGMENTE PAS POUR 2 ANS!



Avec la nouvelle assurance auto de Belair, **votre prime n'augmente pas pendant 2 ans**, même si vous faites des réclamations, que vous soyez responsable ou non d'un accident. Le tout sans qu'il vous en coûte un sou de plus et à **des taux qui défient la concurrence**. Vous pouvez également **étaier vos paiements—sans frais!**

La nouvelle assurance auto de Belair comporte plusieurs autres avantages.

Appelez-nous dès aujourd'hui au

379-6431

Internet: <http://www.belair.ca>

BELAIR
COMPAGNIE D'ASSURANCES
Vous appelez, vous économisez!



(Photo Marcel Aubry)

La ville de Nicolet contribue au financement du Musée des religions pour une somme globale de 23 500 \$. La ministre de la Culture et des Communications, Mme Louise Beaudoin, a fait parvenir au maire, M. Daniel McMahon, un exemplaire du rapport d'évaluation des musées en mentionnant que le contenu de ce rapport pourra orienter l'action de sa municipalité au regard d'une politique de développement culturel.

Selon un rapport d'un comité d'évaluation du ministère

Programmation de qualité dans les musées du Québec

Marcel Aubry Nicolet

Dans l'ensemble, la programmation présentée dans les musées du Québec est de qualité.

Cette affirmation est contenue dans un rapport d'une quarantaine de pages préparé par les membres d'un comité qui avait été mandaté par le ministère de la Culture et des Communications pour procéder à l'évaluation des institutions muséales accréditées du Québec.

Il existe actuellement 57 de ces établissements dans les 16 régions du Québec, dont huit en Mauricie-Bois-Francs.

Il s'agit du Musée des arts et traditions populaires et du Musée Pierre-Boucher de Trois-Rivières, du Musée des Abénakis d'Odanak, du Musée Laurier de Victoriaville, de la Galerie d'art du Parc (Manoir de Tonnancour) à Trois-Rivières, du Centre d'exposition de Shawinigan, du Musée des religions de Nicolet et de la Galerie d'art du Centre culturel de Drummondville.

Le rapport présidé par M. Raymond Petit de l'Université du Québec à Montréal, est intitulé: «Les musées et les centres d'exposition accrédités au Québec: un réseau dynamique et fragile».

Le document mentionne que les 15 dernières années se sont vécues «sous le signe d'une professionnalisation croissante et d'une interdisciplinarité dans la formation et dans le recrutement des ressources humaines dont les institutions ont besoin pour bien remplir leurs fonctions.»

On y souligne également que depuis quelques années, différentes initiatives ont été entreprises pour connaître, décrire et inventorier les collections que détiennent les musées.

Les auteurs du rapport notent que l'importance, la taille et l'âge des différentes institutions du réseau varient beaucoup, il va de soi que des conditions de conservation fort diverses prévalent parmi elles.

En plusieurs endroits, le comité a constaté qu'un travail a été fait ou est en cours, en vue d'améliorer les conditions de conservation des collections détenues. Selon ses membres, les réserves, sans être toutes aux normes, loin de là, présentent, en général, des conditions acceptables. On signale aussi que le classement et l'entreposage des artefacts se sont aussi améliorés en plusieurs points.

«Il n'en reste pas moins qu'à côté de ces améliorations, notent les auteurs, de graves lacunes sont de nouveau constatées et identifiées. Certaines mettent en péril les conditions et exigeraient des interventions urgentes, sans lesquelles l'avenir des objets sera compromis.»

Aussi, le comité propose-t-il d'examiner la possibilité d'interventions ponctuelles d'entreposage collectif, national ou régional, disponible pour toutes les pièces «menacées» des institutions du réseau. Il considère aussi important que le travail d'informatisation des collections en cours actuellement ne soit pas interrompu et puisse être mené à terme.

Au sujet de la programmation, le comité affirme que son excellence se doit de rester la préoccupation centrale de l'organisation.

Les auteurs du rapport ont par ailleurs constaté que plusieurs musées et quelques centres ont connu des déficits dans leur budget de fonctionnement. Ils ajoutent que si, le plus souvent, ces déficits ne sont pas considérables, ils constituent néanmoins un handicap pour l'avenir.

Aussi, ces situations doivent être, selon eux, l'objet d'une attention particulière et d'une proposition de mesures de redressement.

Le rapport dit du personnel en poste qu'il est dynamique et conscient des mutations qui ont cours. «C'est sur ce personnel, soutient-il, que la consolidation et l'avenir du réseau reposent en grande partie.» Il ajoute que «tout doit être fait pour qu'il dispose de conditions de travail acceptables, qu'il soit bien formé au départ et dispose ensuite de moyens de formation continue.»

Enfin, les auteurs du rapport rappellent que dans l'effort en cours pour diversifier les sources de financement des musées et centres, le ministère incite les institutions à rechercher la participation des instances locales et particulièrement des municipalités.

Dans une lettre au maire de Nicolet, M. Daniel McMahon, la ministre, Mme Louise Beaudoin, mentionne que le comité, formé de spécialistes en muséologie, a évalué chacune des institutions dont le Musée des religions de Nicolet.

Elle lui signale que le contenu du rapport d'évaluation pourra orienter l'action de sa municipalité au regard d'une politique de développement culturel.

Nouvelle vocation pour l'église Trinity Church

Stéphan Ratelle Shawinigan

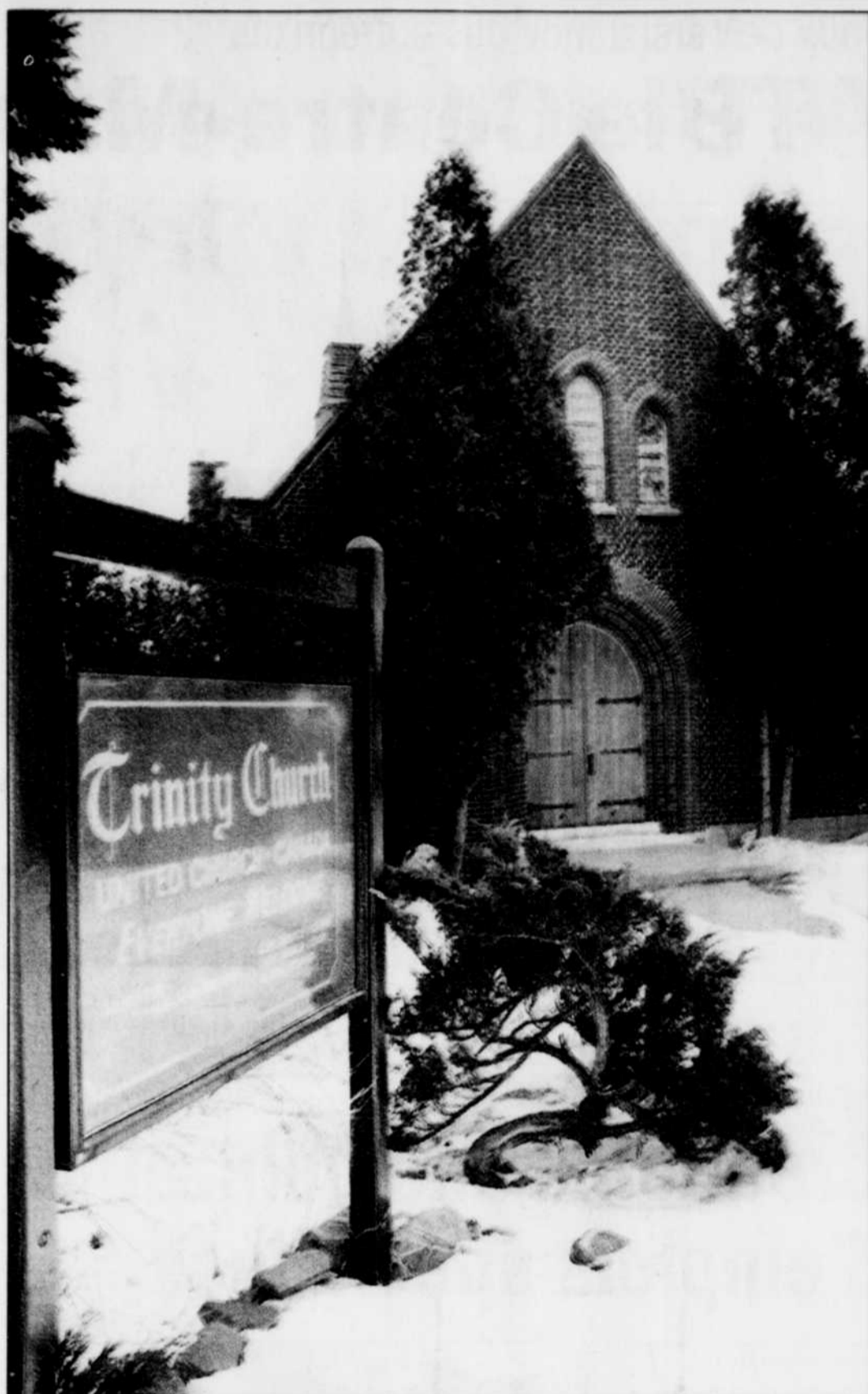
Autres temps autres mœurs, la petite église Trinity Church de Shawinigan changera de vocation au cours des prochains mois. Un investisseur de la région a déposé une offre d'achat, qui a été acceptée, dans le but de se porter acquéreur de la bâtisse de la 10e Rue.

M. Jean Cloutier projette la création d'une galerie d'art à l'intérieur de laquelle exposeront des «artistes nationaux», souligne-t-il. La galerie accueillera notamment «beaucoup de sculpteurs» de renom. «Il n'y a aucune galerie de ce genre au Québec», indique le promoteur.

Lors de sa dernière séance publique du conseil municipal, la ville de Shawinigan a adopté un règlement modifiant le règlement de zonage du secteur. Si un certain nombre de contribuables du secteur ne s'opposent pas à la concrétisation du projet, cette galerie d'art, située près du Shawinigan High School, pourrait voir le jour dans les prochains mois. «Mais ce n'est pas pour le printemps, je ne veux rien faire de hâtif», prévient M. Cloutier. L'ouverture pourrait même avoir lieu à l'automne.

Le promoteur entend respecter l'architecture extérieure et intérieure de la bâtisse qui appartenait à la communauté United Church of Canada. La diminution du nombre d'adeptes a forcé la communauté à abandonner l'église.

Il semble que le chef de l'Orchestre symphonique de Montréal, Charles Dutoit, s'est déjà montré intéressé par l'église. Il souhaitait en faire un studio d'enregistrement.



La superbe église Trinity Church, de la 10e Rue à Shawinigan

(Photomédia - Claude Gili)

CONCOURS

de Pâques



Du 11 mars au 6 avril 1996

PLUS DE

15 000 \$

TIRAGE LE 6 AVRIL 1996 À 15H00

MOTOMARINE

1^{er} PRIX
SEA-DOO BOMBARDIER modèle SP avec coque en semi-V moteur 55 chevaux.



VALEUR DE 5800 \$

PISCINE HORS-TERRE 24' ATLANTIC

2^e PRIX
Entièrement équipée, installation comprise.



VALEUR DE 4000 \$

ENSEMBLE PLEIN-AIR

3^e PRIX
Gazebo modèle carré Balançoire Gitane avec toit Ensemble Patio 12 mrcx (Table octo, 4 chaises cousinées Grosfillex, 1 chaise longue cousinée et desserte Grosfillex)



VALEUR DE 4000 \$

ABONNEMENT DE GOLF ÉQUIPEMENT COMPLET DE GOLF

4^e PRIX
Un abonnement saisonnier pour l'année 1996 au Club de golf de Grand-Mère. Ensemble de golf 11 mrcx, voiturette, sac et accessoires.



VALEUR DE 1800 \$

Taux de persistance des entreprises

ATI: le Centre-Mauricie se démarque

Stéphan Ratelle
Shawinigan

■ En place depuis octobre 1992, le programme fédéral «Aide au Travail indépendant» (ATI) a contribué à la création de 96 entreprises dans la MRC Le Centre-de-la-Mauricie. Ces entreprises ont généré des investissements de 6,3 millions de dollars et favorisé la création de quelque 170 emplois. De ce nombre, 80 entreprises sont toujours en exploitation, ce qui représente un excellent taux de persistance de 83,3 pour cent. Le Centre-Mauricie se démarque avantageusement à ce chapitre puisque la moyenne provinciale du taux de persistance atteint 70 pour cent.

«Nous effectuons un suivi très serré des entrepreneurs. Lancer une entreprise, c'est une chose. Mais le plus important est de les suivre pour les aider à résoudre leurs petits problèmes», explique M. Guy Levasseur, directeur aux communications au Groupe FORCES. «Nous sommes également très sélectifs à l'entrée.» Le programme fédéral ATI s'adresse aux prestataires de l'assurance-chômage désireux de créer leur propre entreprise. ATI assure un revenu pouvant atteindre 52 semaines en remplacement des prestations d'assurance-chômage. Les projets d'entreprise acceptés par le programme ATI doivent être novateurs, évidemment viables en plus de respecter l'effet de non-concurrence.

Le programme intéresse bon nombre de chômeurs qui souhaitent se lan-



(Photomédia - Claude Gill)
Appuyée par le programme ATI, Mme Yolande Cloutier a lancé Créations Lucyl, une entreprise qui se spécialise dans la création et la confection de costumes de spectacles de danse, de patinage artistique, de nage synchronisée et de gymnastique.

cer en affaires et par le fait même créer leur propre emploi. La semaine dernière, le Groupe FORCES a annoncé l'envoi de onze nouvelles entreprises au centre de la Mauricie, générant des investissements de 583 000 \$.

Pour les onze entreprises, le ministère Développement des ressources humaines a injecté, avec ATI, une somme de 180 180 \$.

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du Plan Paillé, garantit un montant de 126 000 \$. Ce programme institué par le Parti québécois a contribué à la création de 325 emplois dans le comté de Saint-Maurice, depuis décembre 1994.

Les onze promoteurs ont été présentés la semaine dernière, dans le cadre d'une conférence de presse. Ce sont Marcel Tremblay (Aventure-Nature, de Shawinigan), Normand St-Cyr (Zip Graf, de Mont-Carmel), Patrick Caron (Installation Patrick Caron, de Shawinigan-Sud), Patricia Poudrier (Au grenier de Pétrouchka, de Shawinigan), Guy Béland (Aiguillage J.B.D inc., de Shawinigan), Marcel Fafard (M.F.J. Air, de Mont-Carmel), Yolande Cloutier (Créations Lucyl enr., de Shawinigan-Sud), Gaétan Grenier (Ascenseurs Protec inc., de Grand-Mère), Suzanne Bérubé (La Popote maison Suzanne enr., de Shawinigan), Serge Carpentier (Atelier, mécanique S.C. enr., de Saint-Georges-de-Champlain) et Michelle Lessard (Agence santé mobile enr., de Saint-Georges-de-Champlain).

Expansion chez Mégatech Électro

Création d'une quinzaine d'emplois spécialisés

Grand-Mère (MC)

■ Voulant diversifier son marché qui prend de l'expansion, l'entreprise Mégatech Électro de Grand-Mère, se lance dans l'exploitation d'une quatrième usine en créant une quinzaine d'emplois spécialisés.

L'investissement atteint 1,5 million \$.

Toutefois, l'usine sera située au parc industriel de Cap-de-la-Madeleine, depuis l'ancienne bâtisse de l'imprimerie Vallières avec ses 12 700 pieds carrés de surface.

La quinzaine d'employés prévus est déjà sélectionnée et devrait être au travail d'ici à un mois. L'embauche se poursuivra au gré des besoins avec une limite de 60 personnes, en raison de la capacité de la bâtisse.

«Par mesure d'économie, nous avons choisi un bâtiment déjà construit et celle du parc industriel de Cap-de-la-Madeleine entre tout à fait dans nos critères», a indiqué Nathalie Caron, directeur général adjoint de l'entreprise.

La nouvelle usine portera le nom de «Mégatech Aérospatiale» et se spécialisera dans la fabrication de câbles destinés aux hélicoptères, aux avions et les moteurs qui s'y rattachent.



(Photomédia - Claude Gill)
Mme Nathalie Caron, directeur général adjoint de Mégatech Électro inc., de Grand-Mère.

La firme grand-méroise emploie déjà 260 personnes.

Lancée en 1988, elle oeuvre dans une gamme de produits comme les modules électro-

ques, les harnais de câbles et les tableaux de bord intégrés et d'assemblages mécaniques.

Son chiffre d'affaires dépasse 20 millions \$.

Ignorer la loi... c'est vraiment bête !

Pour les
employé(e)s
de l'entretien
d'édifices
publics:

À compter
du 17 mars 1996:

CLASSE A
(travaux lourds)
11,90 \$/h

CLASSE B
(travaux légers)
11,50 \$/h

CLASSE C
(vitres et surfaces
en hauteur)
12,40 \$/h

TÉLÉ

BINGO

À TOUS LES MARDIS
À COGECO CÂBLE, CANAL 11
de 17h30 à 18h30

3000\$ de prix par semaine



1er tour: 150\$ 2e tour: 250\$
3e tour: 400\$ 4e tour: 700\$
5e tour: 1500\$



FONDATION
DES MALADIES
DU COEUR
DU QUÉBEC

VOICI COMMENT LES PROFITS NETS ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS

| ANNÉE | MONTANT | ORGANISMES |
|-------|-----------|--|
| 1992 | 36 600 \$ | Centre Hospitalier Cooke et Fondation des Maladies du Cœur Achat de fauteuils roulants |
| 1993 | 36 000 \$ | Centre Hospitalier Saint-Joseph et Fondation des Maladies du Cœur Achat d'un appareil d'hémodialyse |
| 1994 | 26 000 \$ | Séminaire Saint-Joseph et Fondation des Maladies du Cœur Achat d'un appareil de réanimation cardiorespiratoire Albatros et |
| 1995 | 31 000 \$ | Fondation des Maladies du Cœur Achat d'un appareil de climatisation |

— Cartes de Bingo en vente dans tous les principaux dépanneurs de la région —

A.E.S.E.Q.

Association des
Entrepreneurs
en Services
d'Édifices
Québec Inc.

Q.B.S.C.A.

Qu é b é c
B u i l d i n g
S e r v i c e
C o n t r a c t o r s
A s s o c i a t i o n
I n c.



Union des employés et
employées de service

COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN
D'ÉDIFICES PUBLICS

110 BOUL. CRÉMAZIE OUEST
(métro Crémazie)
bureau 719, Montréal (Québec) H2P 1B9

(514) 384 6640 • 1 800 461 6640 • Fax: 383 5349

300 personnes adhèrent au nouveau comité de citoyens de Lac-aux-Sables

La gestion du maire Lavallée contestée

Michel Cloutier
Lac-aux-Sables

■ Mécontents de la gestion administrative du maire Richard Lavallée, des citoyens de Lac-aux-Sables et du secteur Hervey-Jonction se mobilisent pour former une ligue de citoyens en vue de «freiner l'extravagance des dépenses», comme l'exprime le fondateur du mouvement, M. Marcel Cloutier.

Dans un tel climat où la discorde semble régner à la table du conseil municipal, ils sont déjà plus de 300 personnes à avoir signé leur carte de membre au sein du comité provisoire de citoyens dont la soirée de lancement est prévue pour le vendredi 22 mars, à la salle paroissiale.

«Nous invitons tout le monde, quel que soit leur milieu, car nous allons élire un bureau permanent de direction», de dire le président provisoire, M. Louis-Georges Morin.

Il précise que les actions du conseil municipal, si elles sont équitables et justes, seront applaudies, mais si les abus surviennent comme c'est présentement le cas à son avis, le devoir des citoyens est d'en dénoncer les faits dans l'intérêt supérieur de la communauté.

Or, les toutes dernières actions du maire Léveillé soulèvent une vive contestation. Mardi dernier, la tenue de registre concernant un règlement d'emprunt de 188 800 \$ pour des travaux d'amélioration de l'aqueduc du village, a fait déplacer 164 contribuables alors qu'il ne fallait que 79 signatures pour réclamer un référendum sur cet emprunt.

«Nous sommes contre ces travaux parce que la subvention espérée de



De gauche à droite, Mme Aline Claveau, vice-présidente du comité provisoire de citoyens; M. Louis-Georges Morin, président et M. Marcel Cloutier, fondateur de cette ligue de citoyens à Lac-aux-Sables et Hervey-Jonction.

126 000 \$ du programme d'infrastructures Canada-Québec n'est pas assurée d'être transférée à ces travaux», plaignent les membres du comité provisoire de citoyens. Dans cette querelle, ils estiment qu'il n'est nullement nécessaire d'engager des dépenses de la sorte, le réseau tient encore bon à leurs yeux.

Malgré cette franche opposition, le référendum prévu doit se tenir le 28 avril et les contestataires aguerris se

promettent de le mettre en échec. «Le maire va le perdre son référendum!», s'exclament les rivaux du premier magistrat.

La discorde

Incidentement, l'obstruction des citoyens devient systématique comme à Grand-Mère, car une première tenue de registre s'est soldée par un autre dé-

saveu, les signataires ayant été de 200 environ, hostiles au projet d'emprunt de 396 000 \$ pour prolonger le réseau d'aqueduc en vue de desservir la scierie projetée Cédrolac Limitée au parc industriel.

Voilà qu'au référendum sur la question, les promoteurs de la scierie, dont le président Bernard Arseneault, abandonnent le projet. La raison principale? Ottawa leur refuse une subvention de

400 000 \$. La nouvelle se répand dans le public et les citoyens s'abstiennent de participer au plébiscite, ce qui donne le feu vert au projet. Mais la municipalité est forcée de l'annuler et s'exécute par voie de résolution.

À cet épisode s'ajoute une autre pomme de discorde: le maire Lavallée est sévèrement blâmé par le comité de citoyens pour avoir, en janvier, ordonné sans la moindre autorisation du conseil, les travaux d'agrandissement du bureau municipal. L'affaire a fait sursauter deux conseillers, Marius St-Amant et Jacques Vincent, qui firent interrompre ces travaux.

La dispute s'est évidemment transportée à la table du conseil et le maire en sortit gagnant puisqu'il obtenait une résolution formelle permettant la suite des travaux.

Malgré tout, le comité de citoyens dénonce qu'il faille réduire de moitié la scène de la salle paroissiale pour agrandir le bureau municipal qui se trouve adjacent. «On va installer une cuisinière pour les deux employés qui, généralement ne mangent jamais sur place», disent les contestataires.

Une visite des lieux hier, permit de constater l'étroitesse du bureau municipal avec ses boîtes de documents empilées dans les coins, les étagères et les placards étant remplies jusqu'à débordement.

Le désordre n'est que provisoire, rassure le secrétaire-trésorier puisque l'agrandissement de 9 pieds et demi va permettre l'installation d'un comptoir avec évier, car il n'y a que le lavabo de la salle de bains pour laver les tasses et la vaisselle. Les travaux vont coûter 2000 \$ en matériaux. ●

Pas d'argent pour le nettoyage de la rivière du Loup

Brigitte Trahan
Louiseville

■ La ville de Louiseville a décidé de ne pas verser d'argent au comité de Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre pour le nettoyage des berges de la rivière du Loup, cet été. Elle demandera toutefois la collaboration des propriétaires riverains afin de participer au nettoyage et fera ramasser les rebus par son service des travaux publics.

Le représentant du comité ZIP, M. Yvon Lefebvre, n'avait pas encore été mis au courant de la décision de la ville lors d'une entrevue accordée au Nouvelliste, hier. Etonné, il s'est dit déçu, à première vue, de cette décision car le comité s'attendait à une participation financière de Louiseville de 5000 \$ en plus de l'octroi de services.

Cette nouvelle s'ajoute au fait que Yamachiche avait démontré très peu d'intérêt pour ce projet, cet hiver. M. Lefebvre ne pouvait donc dire, dans les circonstances, si le projet pourra se faire quand même. «Ce sera à évaluer. Ça va dépendre si on nous coupe des subventions ailleurs», explique-t-il.

Le responsable du comité ZIP trouve toutefois excellente l'idée de la ville de vouloir faire participer la population. «C'est une bonne sensibilisation au problème et ça motive les gens à se prendre en main. On ne peut pas être contre ça», constate M. Lefebvre.

La ZIP du lac Saint-Pierre avait présenté son projet dans le cadre du programme d'assistance financière Chantiers jeunesse. Cette initiative est survenue après qu'un jeune garçon de Louiseville, Mathieu Deschênes, ait dénoncé publiquement l'état lamentable de la rivière du Loup, l'été dernier. Son intervention avait attiré la sympathie et l'appui moral de la ville et de la ZIP.

Mathieu signale d'ailleurs qu'il n'avait demandé aucune somme d'argent, au départ, quand il a proposé une corvée de nettoyage de la rivière. Il estime que si un groupe de citoyens décidait de faire la corvée avec des sacs verts pour ramasser les rebus, ce serait déjà un bon départ. «Quant aux gros morceaux, alors là on pourrait appeler le camion de la ville. Moi, je participerais si une corvée comme ça avait lieu», dit-il. ●

Michel Champagne restera en poste

Saint-Tite (MC)

■ M. Michel Champagne est confirmé dans ses fonctions de directeur de la prospection et du développement des marchés au sein de la Corporation de développement économique Mékinac-Des Chenaux, dont les bureaux sont à Saint-Tite.

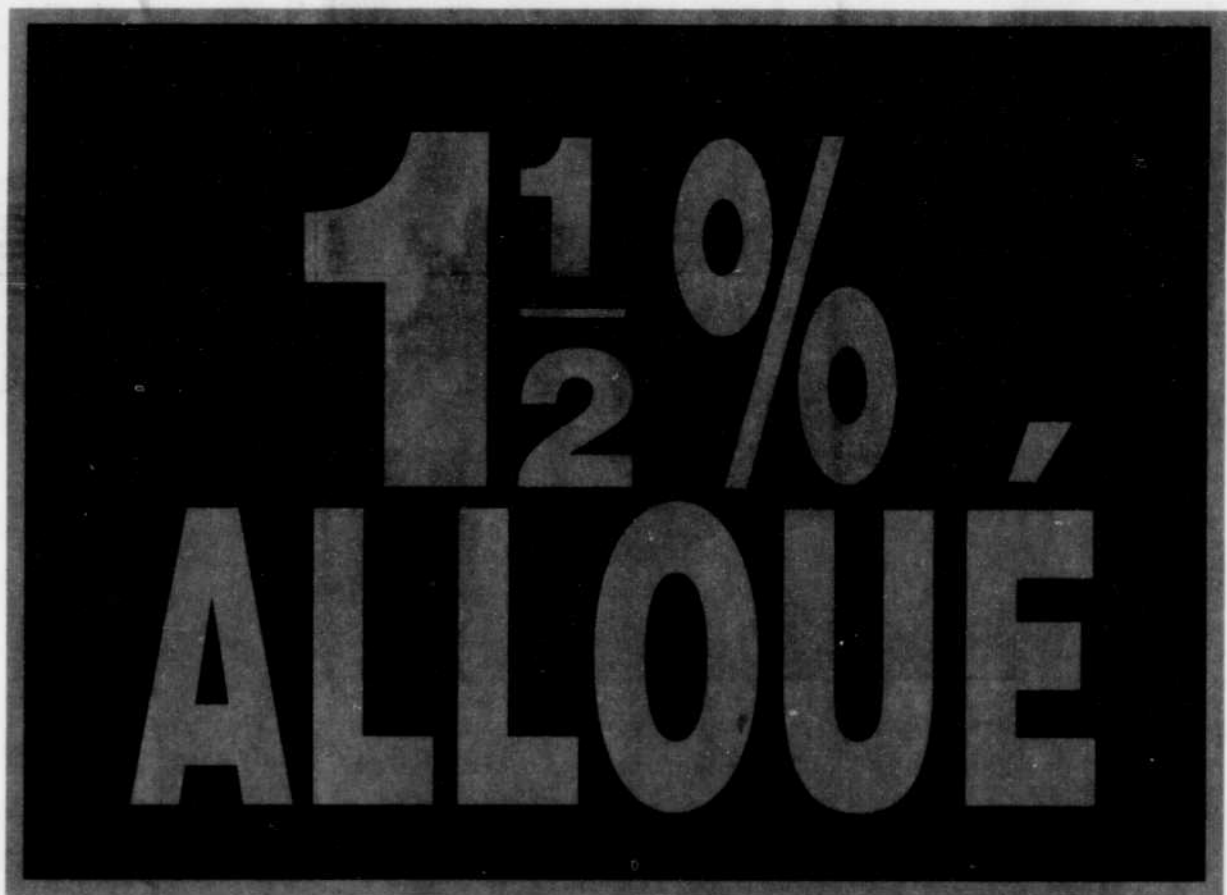
«M. Champagne est confirmé pour les deux prochaines années, ayant joint notre équipe voilà un an», a indiqué hier, M. André Carignan, le commissaire industriel.

Qualifiant les interventions de M. Champagne d'excellentes, M. Carignan convient que la somme de travail qu'exigent les dossiers en cours ne peut nécessairement déboucher sur des projets immédiats puisque les pourparlers, restés confidentiels entre les industriels impliqués sont à long terme dans la plupart des cas trai-

tés. Le projet de la «Forêt habitée» s'amorce fort positivement, rappelle le commissaire.

Au niveau manufacturier, l'espoir de créer de l'emploi pointe avec quelques dossiers intensivement traités à la Corporation. Même perspective intéressante au niveau touristique. «Nous remarquons une recrudescence d'activités dans ce secteur, avec, évidemment le projet des lacs Mékinac et Missionnaire.»

Là-dessus, M. Carignan constate un retard, causé semble-t-il par les opposants. Ees promoteurs Jean-Paul Marleau et Jean Cloutier ambitionnent la création d'un Centre récréo-touristique de plusieurs millions. «Notre projet suit son cours et nous espérons débiter la construction dès le printemps», a indiqué hier M. Jean Cloutier. ●



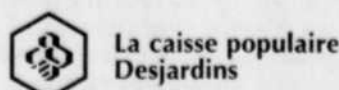
Remise en argent pour les nouveaux prêts hypothécaires



Vos meilleurs alliés!

Jusqu'au 30 juin 1996, si vous achetez une propriété ou si vous changez de propriété et que vous obtenez un nouveau prêt hypothécaire dans une caisse Desjardins participante, vous recevrez une remise en argent pouvant atteindre ou même dépasser 1 1/2% de la valeur de votre hypothèque (maximum 3 000 \$). Vous pourriez également recevoir une carte VISA Distinction (limite de crédit préautorisée: 2 500 \$). Certaines conditions s'appliquent. Renseignez-vous dès aujourd'hui à votre caisse Desjardins.

Cette promotion est offerte par les caisses Desjardins participantes en collaboration avec l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne, les Assurances générales des caisses Desjardins et VISA Desjardins.



Desjardins pour s'aider soi-même

Jean-Louis Houle, de Saint-Alexis

Un ancien maire devenu bâtisseur de souvenirs

Brigitte Trahan
Louiseville

■ De la route 349, qui mène au village de Saint-Alexis-des-Monts, on peut apercevoir une superbe bâtisse ancestrale, décorée de dentelle de bois dont l'aspect reflète une époque où les artisans avaient le goût du beau et le temps d'exécuter leur métier avec amour.

La maison a été construite en 1878 par M. Pierre Houle, qui en a fait un atelier de menuiserie. L'entreprise a été continuée par son fils Alfred, puis par son petit-fils, Pierre. Aujourd'hui, son arrière-petit-fils, Jean-Louis Houle, y fabrique toujours des meubles dans la plus pure tradition familiale et l'endroit porte le nom de Meubles grand-père.

Jean-Louis Houle, bien qu'il soit né à Saint-Jean-des-Piles, a donc des racines profondes à Saint-Alexis-des-Monts, une municipalité qu'il affectionne pour son histoire forestière et pour

le courage de ses pionniers.

En ce 125^e anniversaire de fondation de Saint-Alexis, il était l'homme de la situation pour écrire les paroles et la musique de la chanson thème des festivités, soit «Ohé! Aleximontois» et la musique d'une autre chanson de ralliement: «125 bougies pour Saint-Alexis.»

Gagnant du lauréat du Festival de la chanson Mauricie-Bois-Franc, en 1981, dans la catégorie auteur-compositeur, Jean-Louis Houle est un homme d'affaires très «musical». «Il y en a qui jouent au golf, mais mon passe-temps à moi, ça a toujours été la musique», dit-il.

Dans les tiroirs de sa petite salle de pratique, où sont entassés quelques instruments de musique, il conserve précieusement le 45 tours qu'il a enregistré en 1985. Il s'agit d'un hommage à Noireau Frappier, un «violoneux» bien connu à Saint-Alexis.

Celui qui fut maire de sa municipa-

lité entre 1975 et 1979 a aussi trouvé le temps, malgré ses nombreuses occupations, d'enregistrer une cassette de musique country.

En plus de siéger au comité du 125^e anniversaire de Saint-Alexis, M. Houle sera la vedette du brunch chantant du 125^e, le 31 mars 1996, au cours duquel ses compositions sur le vécu des gens de Saint-Alexis seront mises en vedette.

On raconte de la famille Houle qu'elle fut une famille de moulins à scie et de maîtres-tourneurs, une famille d'hommes qui résistaient difficilement à la tentation de construire un barrage sur les cours d'eau qu'ils voyaient. «De vrais castors», disait-on d'eux.

Le plus jeune d'entre eux, Jean-Louis, ajoute une corde de plus à cet arc en immortalisant la vie et le travail de ses ancêtres dans ses chansons toujours fort appréciées de ses concitoyens. À sa façon, il est aussi un bâtisseur de souvenirs. ●



(Photo Et Caetera - Gilbert Bouchard)

M. Jean-Louis Houle, ex-maire de Saint-Alexis, propriétaire de l'usine Meubles Grand-père et musicien à ses heures.



NOUVELLE

Mazda Protegé SE 1996

TOUT CE QUI EST PETIT, C'EST LE PRIX.

La toute nouvelle Mazda Protegé SE vous offre le meilleur rapport qualité-prix sur le marché.

Remarquez ce que vous obtenez comme équipement standard : siège arrière rabattable 60-40, volant inclinable, essuie-glace à balayage intermittent et radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassette et 4 haut-parleurs.

Côté mécanique ? Un moteur nerveux de 1,5 litre à 16 soupapes DACT et direction assistée - elle tourne sur un 10 € ! - suspension arrière à double bras trapézoïdal brevetée et barre stabilisatrice avant.

Et non seulement il s'agit de la voiture la plus spacieuse de sa catégorie... non seulement elle est économique à l'achat... mais de plus, elle est fiable et consomme très peu d'essence.

Voyez la nouvelle Protegé SE chez votre concessionnaire Mazda.

Une voiture de qualité. Faite pour durer !

13 895\$*
PDSF

Les concessionnaires Mazda du Québec



EMPORTE-MOI